

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

LÉGITIME DÉFENSE POLICIERS - (N° 2568)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer la meilleure protection possible aux forces de l'ordre ainsi qu'à nos concitoyens.

Il n'est donc pas souhaitable de voter à la hâte une proposition de loi insuffisante qui, si elle était mise en œuvre, s'avèrerait dangereuse pour tous.